



# CONSEIL GÉNÉRAL

Séance ordinaire du 14 décembre 2023  
17<sup>e</sup> séance – Législature 2021-2024

<b>TABLE DES MATIÈRES</b>	<b>RAPPORT</b>
1. INTRODUCTION ..... 1	<b>DU</b> <b>CONSEIL COMMUNAL</b> <b>AU</b> <b>CONSEIL GÉNÉRAL</b>
2. INVENTAIRES DES TRAVAUX .... 1-2	
3. NATURE DES TRAVAUX ..... 2	
3.1. Routes communales ..... 2	
3.2. Murs communaux ..... 2	
3.3. Eclairage public ..... 2	
4. CONCLUSION ..... 3	
PROJET D'ARRÊTÉ ..... 4	<b>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 140'000.00 POUR POURSUIVRE LA CAMPAGNE DE RÉFECTION DES ROUTES ET MURS COMMUNAUX AINSI QUE POUR L'EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## 1. Introduction

Comme chaque année, depuis 1996, nous avons l'avantage de vous soumettre une campagne d'assainissement des routes et murs communaux, situés dans les périmètres interne et externe au village. En effet, plusieurs de nos routes et murs ne peuvent plus être simplement réparés dans le cadre de travaux d'entretien légers, ceux-ci exigeant une réfection nettement plus conséquente.

## 2. Inventaires des travaux

Ainsi, le Conseil communal a établi un inventaire des routes et murs communaux défectueux méritant un assainissement urgent. Cette année, nous avons réalisé des travaux d'entretien pour un montant de CHF 95'944.40 (valeur au 20 novembre 2023) sur les axes suivants :

- Réparation de nids-de-poule sur l'ensemble du territoire communal
- Réparation Rte de Soleure
- Réparation Rue de la Maigroge
- Traitement des fissures sur l'ensemble du territoire communal

Les travaux entrepris cette année l'ont été sous forme de colmatage de fissures et de gravillonnage sur certains tronçons. Des bandes de tapis bitumineux ont aussi été posées sur des segments de certains chemins.

À titre de comparaison, le coût des travaux réalisés en 2022 s'est élevé à CHF 70'166.00.

Il s'agira pour 2024 de maintenir la qualité des routes et murs en évaluant continuellement l'état des dégradations et de prioriser les interventions afin d'éviter de futurs coûts importants liés à une usure irréversible.

Bien que l'analyse portant sur l'état des routes et murs sera menée de manière la plus exhaustive possible, il sera toutefois nécessaire d'attendre la fin de l'hiver et faire un état des lieux de la dégradation réelle des routes. Par conséquent, le Conseil communal entend, par le biais de cette demande de crédit d'engagement, poursuivre son effort d'assainissement sur les chemins et murs en question.

En outre, conformément à l'inventaire des murs de Saint-Blaise établi en 1997 - document faisant partie intégrante de notre règlement et plan d'aménagement - certains de nos murs demandent encore des réfections si l'on veut éviter toute dégradation irréversible et maintenir en état ce précieux patrimoine communal.

Ainsi, en 2024, nous prévoyons réaliser des travaux d'entretien, notamment la réparation de nids-de-poule, sur les axes suivants :

- Chemin du Buisson,  
à l'intersection du chemin du Loclat
- Chemin des Epinettes
- Parking Pré-Brenier
- Chemin des Plaines
- Chemin des Râpes
- Le Maley

### **3. Nature des travaux**

#### **3.1. Routes communales**

Le Conseil communal s'est attaché à étudier différentes variantes de réfection possibles en fonction de la nature du revêtement et de l'état de chaque chemin. L'Exécutif a retenu les variantes suivantes, qui représentent, qualitativement et financièrement parlant, de bonnes solutions :

- Colmatage de fissures et purges nécessaires
- Réfection de la surface bitumineuse avec une couche d'usure de 4 à 5 cm
- Mise à niveau des regards et grilles
- Gravillonnage
- Blow-Patcher
- Chaille ou grave compactée pour les chemins agricoles

#### **3.2. Murs communaux**

- Piquage et réfection des joints
- Démontage ponctuel et remontage avec les pierres existantes et apport de nouvelles pierres

**Un montant de CHF 90'000.00 est nécessaire à la réalisation des travaux figurant aux points 3.1. et 3.2.**

### **3.3. Éclairage public**

Ce crédit doit nous permettre de répondre rapidement à des demandes ponctuelles d'extension ou de renforcement du réseau, suite à de nouvelles constructions ou à des transformations pour tendre à un éclairage public intelligent en LED. C'est pourquoi une somme de CHF 50'000.00 supérieure au montant usuel est comprise dans cette demande de crédit d'engagement.

## **4. Conclusion**

Grâce à la politique de réfection que nous vous proposons, soit le renouvellement annuel du crédit d'engagement en question, de nombreux murs et chemins peuvent ainsi être maintenus en état, et ceci en parallèle aux projets actuels et futurs comme l'axe Daniel Dardel - Route de Lignièrès ou la RC5.

Le Conseil communal estime par conséquent que ce système mérite d'être poursuivi. En effet, cette manière de pratiquer permet également d'assainir progressivement notre réseau routier tout en permettant de garantir un investissement régulier ne portant pas trop préjudice à notre gestion financière.

En nous accordant ce crédit d'engagement, vous nous permettez ainsi d'empêcher l'accroissement de la détérioration de nos routes et murs, de faciliter par la même occasion leur entretien courant et d'éviter de devoir entreprendre à court ou moyen termes des travaux beaucoup plus lourds qui grèveraient de façon importante nos finances.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté que nous vous proposons ci-après.

Recevez, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Saint-Blaise, le 20 novembre 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le vice-président

Le chef du dicastère des  
infrastructures et espaces publics

M. Renaud

C. Guinand

**Annexe** : projet d'arrêté

## PROJET D'ARRÊTÉ

### ARRÊTÉ CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 140'000.00 POUR POURSUIVRE LA CAMPAGNE DE RÉFECTION DES ROUTES ET MURS COMMUNAUX AINSI QUE POUR L'EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil général de la Commune de Saint-Blaise,  
vu le rapport du Conseil communal, du 20 novembre 2023,  
vu/entendu le rapport de la Commission des infrastructures et espaces publics,  
sur proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.-** Un crédit d'engagement de CHF 140'000.00 est accordé au Conseil communal pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux et de l'éclairage public.

**Art. 2.-** Cette dépense sera amortie à raison de 10 % portée à charge du chapitre 61500 Routes communales pour les routes et de 5 % portés à la charge du chapitre 61500 pour l'éclairage public.

**Art. 3.-** Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

**Art. 4.-** Le présent arrêté entrera en vigueur à l'échéance du délai référendaire.

Saint-Blaise, le 14 décembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

Le secrétaire

Yann Chalon

Nicolas Droz